

Liste des règles financières adoptées par le comité du CCLO 2017/2018

Indemnisation des aides du club et des moniteurs/monitrices

Le comité est compétent selon l'art. 3.9 ch. 3 des statuts

1 Indemnisation des moniteurs/monitrices pour les juniors

Défraiement des moniteurs/monitrices participant aux entraînements des juniors.

Selon PV des réunions du comité CCLO du 08.10.2008 et du 07.08.2012, l'indemnisation a été augmentée de CHF 25.-- à CHF 30.-- par soirée et par personne. Ces montants seront à rembourser par le CCLO à la fin de la saison, sans tenir compte de la catégorie de membre et de la cotisation à payer à l'ALC.

Nous distinguons trois catégories de membre :

- a) Membres actifs avec cotisation à ALC, indemnité à la charge de l'ALC
- b) Membres actifs sans cotisation à ALC, indemnité à la charge du CCLO
- c) Moniteurs externes, indemnité à la charge de la caisse des juniors

Selon PV de la réunion du comité du CCLO du 21.11.2011, une rétribution de CHF 150.-- est payée par saison par la caisse des Juniors à un(e) moniteur/monitrice reconnu(e) J+S, en plus de l'indemnisation de CHF 30.-- par soirée et par personne mentionnée au paragraphe précédent.

Le responsable des juniors tient un décompte à cet effet.

2 Indemnisation des moniteurs/monitrices et coaches accompagnant les équipes juniors en weekend de compétition Swisscurling ou de tournoi

Selon les PV des réunions du comité CCLO du 23.11.2009, du 20.04.2010 et du 07.08.2012, les frais d'hébergement sont pris en charge par la caisse des juniors.

- a) Indemnisation des moniteurs/monitrices et coaches pour les activités comme accompagnant lors de déplacement à l'extérieur en weekend de compétition Swisscurling

Défraiement CHF 30.-- par jour et par personne ou
CHF 60.-- par personne pour le weekend

En fin de saison, ces montants seront à rembourser par le CCLO.

Le responsable des juniors tient un décompte à cet effet.

- b) Indemnisation des moniteurs/monitrices et coaches lors de déplacement à l'extérieur en weekend de compétition Swisscurling ou de tournoi

L'indemnisation des moniteurs/monitrices et coaches transportant les équipes juniors dans leur propre voiture sera payée par la caisse des juniors comme suit :

Selon kilomètres « Google » de la halle d'Ouchy à la halle du tournoi.

Aller-retour plus 10 km x CHF -.30/km

Frais de parking : CHF 15.--/jour

Frais de repas : CHF 15.--/repas midi et soir (idem pour les juniors)

3 Indemnisation du responsable des juniors

Selon PV de la réunion commune des comités CCLO et ALC du 13.04.2010, le responsable des juniors reçoit, de la caisse des juniors pour son activité des mercredis, un montant forfaitaire de CHF 1'000.-- par saison, payable au début de la saison. La section juniors bénéficiera d'une garantie de déficit du CCLO à hauteur de cette somme. Les défraiements pour les activités extérieures restent inchangés et lui seront payés en sus.

4 Participation aux cours moniteurs organisés par Swisscurling

Le CCLO paie au maximum CHF 100.-- par cours à un membre actif qui a suivi un cours moniteur Swisscurling.

5 Réduction de la cotisation ALC d'un membre actif, mais pas au comité

Selon PV de la réunion du comité CCLO du 23.11.2009, pour un membre actif qui n'est pas au comité et qui a une tâche tout au long de la saison, le comité a décidé de réduire sa cotisation annuelle ALC de CHF 200.--.

Un membre fonctionnant officiellement comme iceman ne paie pas de cotisation à l'ALC. Un membre à qui le club peut faire appel pour toutes sortes de travaux ne paie pas de cotisation à l'ALC. Actuellement il s'agit de Jean-Daniel Meier et de Gérard Pittet.

6 Rémunération au responsable des jeux de tournoi

Selon PV de la réunion commune des comités CCLO et ALC du 13.04.2010. Si le responsable des jeux de l'ALC ou du CCLO doit organiser les jeux/résultats pour un tournoi, sauf les tournois d'ouverture et de clôture, il a droit à la même indemnisation que pour les compétitions de Swisscurling, soit CHF 100.-- par jour. Ce montant sera facturé par le responsable des jeux au comité d'organisation du tournoi respectif.

7 Répartition des frais de l'assemblée générale d'ALC et du CCLO

Le total des frais est à répartir 50/50 entre l'ALC et le CCLO.

8 Décès

- a) En cas de décès d'un membre actif, en congé ou membre d'honneur
Le CCLO fait paraître un faire-part dans le journal 24heures et écrira une carte de condoléance.
- b) En cas de décès d'un membre du comité en activité ou d'un président d'honneur
Le CCLO fait paraître un faire-part dans le journal 24heures, offre une gerbe de fleurs et écrira une carte de condoléance.
- c) En cas de décès d'un membre de la famille proche d'un membre actif, en congé ou membre d'honneur (pour autant que l'évènement nous soit connu)
Le CCLO écrira une carte de condoléance.

9 Cadeau de remerciement pour un membre du comité

Un membre qui quitte le comité après plusieurs années d'activité reçoit un cadeau d'une valeur d'environ CHF 150.--.

10 Répartition des subventions reçues

a) De la Fondation du Fonds du Sport

Pour la saison 2009/2010 les CHF 8000.-- reçus ont été répartis comme suit :

Equipe élite (2 teams)	CHF 3000.--
Section juniors (3 teams)	CHF 5000.--

Depuis la saison 2010/2011, nous n'avons plus rien reçu.

b) De la Ville de Lausanne

Pour la saison 2009/2010 les CHF 10000.-- reçus ont été répartis comme suit :

Equipe élite (2 teams)	CHF 3000.--
Section juniors (3 teams)	CHF 6000.--
Réserve CCLO	CHF 1000.--

Pour la saison 2010/2011 les CHF 11500.-- reçus ont été répartis comme suit :

Equipe élite (1 team)	CHF 2000.--
Section juniors (4 teams)	CHF 8000.--
Réserve CCLO	CHF 1500.--

Pour la saison 2011/2012 les CHF 8000.-- reçus ont été répartis comme suit :

Section juniors (5 teams)	CHF 8000.--
---------------------------	-------------

Pour la saison 2012/2013 les CHF 9000.-- reçus ont été répartis comme suit :

Equipe élite (1 team)	CHF 2000.--
Section juniors (6 teams)	CHF 7000.--

Aide aux clubs d'élite (Sports collectifs)

Pour la saison 2013/2014 les CHF 7800.-- reçus ont été répartis comme suit :

Equipe élite (1 team)	CHF 1300.--
Section juniors (6 teams)	CHF 6500.--

Aide au sport féminin

Pour la saison 2013/2014, les CHF 1400.-- reçus ont été intégralement versés à notre équipe féminine en compétition au championnat suisse de curling. Selon décision du comité CCLO du 09 décembre 2013, cette somme a été complétée par un apport de CHF 600.-- de la part du CCLO.

Aide aux clubs d'élite (Sports collectifs)

Pour la saison 2014/2015 les CHF 6000.-- reçus ont été répartis comme suit :

Équipe élite (1 team)	CHF 1300.--
Section juniors (X teams)	CHF 4700.--

Aide au sport féminin

Pour la saison 2014/2015, les CHF 1300.00 reçus ont été intégralement versés à notre équipe féminine en compétition au championnat suisse de curling.

Aide aux clubs d'élite (Sports collectifs)

Pour la saison 2015/2016 les CHF 6000.-- reçus ont été répartis comme suit :

Equipe élite (1 team) CHF 1300.--

Section juniors (X teams) CHF 4700.--

Subvention pour l'organisation de tournois à Ouchy reçue CHF 1000.-- en 2016 pour

41^{ème} Tournoi Riviera CHF 500.--

37^{ème} Mémorial Schenkel CHF 500.--

Aide aux clubs d'élite (Sports collectifs)

Pour la saison 2016/2017 les CHF 4300.-- reçus ont été répartis comme suit :

Equipe élite (1 team) CHF 1000.--

Section juniors (x teams) CHF 3300.--

11 Soutien aux membres actifs du CCLO jouant des tournois à l'extérieur

A cause du succès que nous avons eu la saison 2012/2013 avec ce soutien financier, le comité était obligé de revoir, lors de sa réunion du 26 mars 2013, les conditions qui donnent droit à ce soutien.

Le but est resté le même, encourager les membres actifs du CCLO à participer **sous l'appellation du club** à des tournois à l'extérieur et de faire en même temps de la publicité pour nos tournois à Lausanne.

Le soutien par membre actif du CCLO et pour un tournoi par saison s'élève à CHF 50.--.

Cette règle ne s'applique pas aux tournois « vétérans » qui sont déjà soutenus par notre groupement des vétérans.

Le soutien est attribué exclusivement à tous les membres actifs du CCLO et ne sera pas accordé à un membre d'un autre club, même si celui-ci joue pour une équipe du CCLO.

L'équipe (au maximum quatre joueurs) doit être composée d'au moins trois membres actifs du CCLO et le nom du team doit contenir le nom de notre club.

Chaque équipe présentera au trésorier du CCLO, comme pièce justificative, la liste des participants et les résultats.